

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE TOURNEMIRE**

Délibération n°2022-07- 06

Séance du 13 décembre 2022

**Nombre de conseillers**

En exercice	11
Présents	6
Votants	10
Absents	5
Exclus	0

Date de convocation :  
Le 05/12/2022

Date d'affichage :  
Le 05/12/2022

**OBJET  
DM N°2 BUDGET  
COMMUNAL.**

Acte rendu exécutoire  
Par flux de télétransmission  
en Sous-Préfecture de  
Millau  
Le 19/12/2022  
et publication sur le site  
internet de la commune  
www.tournemire-aveyron.fr  
du 19/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Etaient présents M. Rivier, Maire, M. Heran Sébastien, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, M. Monteillet Hugues.

Absents excusés : Mme Odicino Sabrina, M. Petraud Maxime (procuration à M.Goutte), Madame Cristol Céline (procuration à M.Moulières), Mme Giordano Sandrine (procuration à M.Cocallemen), Mme Roques Fanny (procuration à M.Rivier).

Monsieur Maxime Goutte a été nommé secrétaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 034.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>1 034.00 €</b>	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		1 034.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 034.00 €</b>
D 21534-135 : ECLAIRAGE PUBLIC		1 034.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 034.00 €</b>
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation		1 034.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 034.00 €</b>

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal  
à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents*

Le Maire, Pascal RIVIER

Le secrétaire de séance

Acte dématérialisé



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télé recours accessible à l'adresse suivante :  
<http://www.telerecours.fr>.